CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VICTORIAVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1648-2026

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1261-2019

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté le Règlement de zonage numéro 1261-2019;

ATTENDU QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Victoriaville peut amender ledit règlement;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend modifier le plan des contraintes anthropiques et naturelles faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 1261-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2.- Le présent règlement fait référence uniquement au Règlement de zonage numéro 1261-2019.

3.- Le plan des contraintes anthropiques et naturelles à l'annexe C du règlement est modifié afin d'élargir la zone tampon à 10 mètres pour une partie de la zone commerciale C-515, le tout tel que montré au plan reproduit à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante

4.- Le présent règlement modifie tout règlement incompatible avec celui-ci.

5.- Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

VICTORIAVILLE, ce 6 octobre 2026

VINCENT BOURASSA
Maire

ROSANE ROY
Greffière

Victoriaville

Zone tampon 5m
Zone tampon 10m
Limite municipale

Projet: Modification du règlement de zonage
No. règlement: 1261-2019

Titre: Modification à l'annexe C, intitulée
« PLAN DES CONTRAINTES ANTRHOPIQUES
ET NATURELLES »

1:4 000

N

Date: 2026-05-29

Source: Rôle d'évaluation, Ville de Victoriaville

Document : P:\Geomatique\SERVICES\Urbanisme\Zonage\Reglement_Zonage\projet_modification_2026\MR#xxxx_2026_AnnexeC\MR#xxxx_2026_AnnexeC_V2.aprx